

# Les Echos de Plouider



INFORMATIONS - 22 AVRIL 2022 - N° 1984



## Coordonnées - Daveenou Ti-Ker hag Ajañs-Post

**MAIRIE** : Tél : 02.98.25.40.59.

Courriel : plouider-mairie@wanadoo.fr

**Facebook : Plouider Entre Terre et Mer**

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au mercredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00.

Le jeudi : 8h30-12h00. **Fermé l'après-midi.**

Le vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h30.

**AGENCE POSTALE** : Tél : 02.98.25.40.50.

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi : 8h30-12h15. Levée à **12H00.**

**Fermée le jeudi.** Levée à **12H00.**

Le samedi : 9h30-**11h45.** Levée à **12H00.**

## **MÉDIATHÈQUE JULES VERNE**

7 rue de la Vallée - Tél : 02.98.83.34.87.

Courriel : mediatheque@plouider.fr

Site : mediathequeplouider.blogspot.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi : 16h30 - 18h

Mercredi : 10h - 11h30 / 14h - 18h

Vendredi : 16h - 18h

Samedi : 10h - 11h30

Dimanche : 10h - 11h30



## Vie communale - Buhez ar gumun

**JOURNÉE CITOYENNE**

**ENTRETIEN DU CIMETIERE**  
**MERCREDI 27 AVRIL**

Les élus, les agents techniques invitent les personnes de tous âges à se réunir le temps d'une après-midi et à travailler ensemble dans la bonne humeur, pour contribuer à l'embellissement du cimetière de Plouider

Rendez-vous devant la mairie à 14h00, munis de vos outils, l'après-midi s'achèvera par une collation à l'Espace Rencontres offert par la mairie

En cas de mauvais temps l'entretien peut être reporté



## Permanences en Mairie - Burev an dilennidi

Le mercredi : Permanence sur rendez-vous de **René PAUGAM**, Maire. Prendre contact avec la Mairie.

Permanence sur rendez-vous de **Karine CORLOSQUET**, Adjointe aux Affaires Sociales. Prendre contact avec la Mairie.

Les **Adjoints au Maire** et les **Conseillers Délégués** sont disponibles sur rendez-vous.  
Prendre contact avec la Mairie au 02.98.25.40.59.

**DECHETS DE JARDIN** : Ce week-end, les remorques communales seront au **Boulvas** et le week-end prochain elles seront au **Lotissement Yves Polard**.

### **COLLECTE DES DECHETS MENAGERS**

La prochaine collecte des bacs aura lieu le **mercredi 27 avril** pour les bacs jaunes et le **jeudi 28 avril** pour les ordures ménagères.



## Médiathèque - Mediaoueg

**Le réseau Alliance**  
histoire inédite du plus grand réseau de la Résistance française 1940-1945

RENCONTRE AVEC L'AUTEUR GUY CARAES

VENDREDI 6 MAI 2022 À 18H  
MÉDIATHÈQUE JULES VERNE

ENTRÉE LIBRE

Éditions OUEST-FRANCE

Médiathèque Jules Verne  
Place Arjela Duval - 29200 Plouider  
02 98 83 34 87 / mediatheque@plouider.fr



## **PLUIH (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)** **VISITE DES ÉLUS**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat), un inventaire du patrimoine bâti susceptible de changer de destination doit être réalisé.

Il s'agit de recenser dans les secteurs agricoles, à plus de 200 mètres du site d'une exploitation agricole en activité, et naturels, c'est-à-dire en dehors des zones urbaines, le bâti ancien présentant un intérêt architectural et patrimonial.

Ce recensement est nécessaire pour permettre aux propriétaires ou futurs acquéreurs de pouvoir y créer une habitation. Ces bâtis doivent être repérés un à un sur le plan de zonage du PLUi.

Ce recensement n'entraînera toutefois aucune obligation ou contrainte particulière pour les propriétaires de ces biens.

En revanche, si un propriétaire souhaite créer une habitation dans une vieille grange en pierre qui ne serait pas repérée dans le PLUi, il ne pourra pas réaliser son projet.

Par conséquent, courant du mois d'avril et du mois de mai, une équipe de travail composée d'élus de la commune réalisera une visite de tous les hameaux de la commune afin de recenser l'ensemble des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en effectuant un repérage des bâtiments concernés sur le terrain et en localisant précisant le bâtiment par une photo.

En cas d'interrogations, vous pouvez contacter la mairie pour obtenir des renseignements complémentaires.

## **MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE PLOUIDER** **- AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté n° AR-2022-02, la Présidente de la Communauté Lesneven Côte des Légendes a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de modification n°1 du PLU de la commune de PLOUIDER. Cette enquête, d'une durée de 31 jours consécutifs, se déroulera du samedi 30 avril 2022 au lundi 30 mai 2022 inclus. Le projet de modification n°1 porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AUE de Kerbiquet. Madame Nicole DEVAUCHELLE, Océanographe, Directeur de recherche IFREMER, retraitée a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Rennes. Le dossier de projet de modification du PLU et les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Plouider pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera également consultable sur le site de la communauté Lesneven Côte des légendes (<https://www.clcl.bzh/amenagement-du-territoire/amenagement-et-urbanisme/251-doc-urba/414-documents-d-urbanisme-communiaux-2>) et sur le site internet de la commune de Plouider (<https://plouider.fr>).

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de Plouider. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposée à la mairie de Plouider ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Madame le Commissaire enquêteur, Mairie de Plouider Place St Didier 29260 PLOUIDER en précisant la mention « Enquête publique relative à la modification n°1 du PLU de la commune de PLOUIDER » ou par courriel à l'adresse suivante : [amenagement@clcl.bzh](mailto:amenagement@clcl.bzh) en précisant la référence de l'enquête et en spécifiant « A l'attention du commissaire enquêteur PLU Plouider ».

L'ensemble des observations et propositions reçues seront accessibles au public avec le dossier à la mairie. Ces observations seront par ailleurs accessibles sur les sites de la communauté Lesneven Côte des légendes aussi vite que possible (<https://www.clcl.bzh/amenagement-du-territoire/amenagement-et-urbanisme/251-doc-urba/414-documents-d-urbanisme-communiaux-2>) et la commune de Plouider (<https://plouider.fr>). Le commissaire enquêteur assurera 3 permanences et recevra le public à la mairie de Plouider :

- Samedi 30 avril 2022 matin (9h00-12h00)
- Vendredi 20 mai 2022 après-midi (13h30-16h30)
- Lundi 30 mai 2022 après-midi (13h30-17h00)

L'accueil du public sera assuré dans le respect des mesures mises en œuvre par la municipalité de Plouider dans le cadre de la lutte contre le Covid 19. Il est également demandé d'apporter son stylo afin de pouvoir consigner ses observations dans le registre d'enquête ouvert en Mairie. Les informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de la communauté Lesneven Côte des Légendes : [amenagement@clcl.bzh](mailto:amenagement@clcl.bzh). A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. L'envoi des courriers adressés par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, ainsi que la communication des observations du public par voie électronique prennent fin selon les mêmes modalités que ci-dessus. Durant les huit jours de la réception du registre et documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites et orales consignés dans un procès-verbal de synthèse. La présidente de la Communauté Lesneven Côte des Légendes disposera d'un délai de quinze jours pour faire part de ses éventuelles observations. Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre à la Présidente de la Communauté Lesneven Côte des Légendes le dossier d'enquête, accompagné des registres et des pièces annexes avec son rapport et ses conclusions. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée par la Communauté Lesneven Côte des Légendes au Préfet du Finistère et au Maire de Plouider. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la communauté de communes, à la mairie et à la Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site de la communauté Lesneven Côte des légendes aussi vite que possible (<https://www.clcl.bzh/amenagement-du-territoire/amenagement-et-urbanisme/251-doc-urba/414-documents-d-urbanisme-communiaux-2>). Après l'enquête publique, la modification n°1 du PLU de la commune de Plouider, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations du public, des avis des Personnes Publiques Associées qui ont été joints au dossier d'enquête ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera approuvé par délibération du conseil communautaire de la CLCL. La personne responsable du projet est la Présidente de la Communauté Lesneven Côte des Légendes. Elle sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

**AMICALE CYCLISTE GOULVEN-TREFLEZ-PLOUIDER**

A C G T P		dimanche 24 avril 2022		A C G T P	
GROUPE A	8h00	GROUPE B	8h30	GROUPE C	8h30
Circuit N°102 inversé		Circuit N°75		Circuit N°9 025	
Distance: 105 Km		Distance: 76 Km		Distance: 60 Km	

A C G T P		dimanche 01 mai 2022		A C G T P	
GROUPE A	8h00	GROUPE B	8h30	GROUPE C	8h30
Circuit N°104 inversé		Circuit N°18		Circuit N°9 029	
Distance: 108 Km		Distance: 72 Km		Distance: 62 Km	

**GÂS DE PLOUIDER**

**Dimanche 24 avril :**

Equipe A : Match à Bodilis à 13h30.



**Annonces - Kemennadoù berr**

**FOIRE AUX FLEURS**  
**LANHOUARNEAU**

Nombreux choix de petites fleurs d'été, terre de bruyères, vivaces, rosiers, hortensias, plants de légumes...

**Les samedi 30 avril et 7 Mai 2022**  
**De 10h00 à 17h00**

Organisée Chez Odile et Michel PERON  
(Maison située en face de la déchetterie à Lanhouarneau)

Les bénéficiaires de cette action contribueront au financement des activités de l'école Sainte Thérèse de Lanhouarneau.  
N'oubliez pas les gestes barrières en vigueur.



**ARTEVEN**

Chapelle Saint Joseph à Lesneven  
Exposition ouverte au public du 22 avril au 4 mai 2022

Du mardi au samedi de 14h à 18h  
Le lundi de 10h 30 à 12h30 et de 14h à 18h

Les horaires des messes sont affichés au tableau extérieur au cimetière. Le site de la paroisse : [www.ndfolgoet.fr](http://www.ndfolgoet.fr).



**Vi associative -  
Buhez ar c'hevredigezhioù**

**RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS**

Mme Karine Corlosquet, adjointe et présidente de la commission vie sociale et associative à la mairie de Plouider, propose de vous rencontrer individuellement (président ou membre de l'association) **les 28 et 29 avril de 17h30 à 19h00** afin d'échanger sur vos besoins, vos attentes pour la saison 2022/2023.

Plusieurs créneaux horaires sont disponibles par téléphone en mairie au 02.98.25.40.59.

**U.N.C. ARMISTICE DU 8 MAI**

**Dimanche 8 mai**, à Goulven, à 10h30, rassemblement devant la mairie pour le défilé vers le monument aux morts, lever des couleurs, lecture des victimes de guerre, dépôt de fleurs, lecture du message ministériel, chant de la marseillaise. A Plouider, à 11h15, rassemblement devant la mairie, mise en place du défilé vers la Place du souvenir. Lever des couleurs par les enfants de l'école, lecture des victimes de guerre, dépôt de gerbes, allocution et lecture du message ministériel, remise de décorations officielles, chant de la marseillaise. Pot de l'amitié à l'Espace Roger Calvez suivi d'un repas à Plounevez-Lochrist. Inscription auprès des membres du conseil d'administration pour le 1er mai au plus tard. Participation à la caisse UNC pour les adhérents de l'association.

**CLUB AVEL VOR**

Le club Avel vor organise une sortie en Cornouaille le **mardi 31 mai**. Départ de Plouider à 7h30, Place Général de Gaulle, pour Quimper. Visite de La Cathédrale St Corentin fondée au 13ème siècle, découverte des quartiers médiévaux, visite de la biscuiterie l'Hermine d'Or. Déjeuner à Plomeur. Après midi, visite de la maison du pâté Henaff, entreprise aujourd'hui mondialement connue, suivie d'une dégustation. Retour prévu à Plouider dans la soirée.

Les inscriptions sont prises au club jusqu'au 15 mai. Pour tous renseignements, contactez M.Th.Le Jeune au 02 98 25 41 18.

**VIDE GRENIER ET JARDIN**  
**DIM 1 MAI 2022**  
**KERLOUAN**

06 82 47 85 89  
SALLES AU BOURG DE KERLOUAN DE 9H à 18H00

Salle Etienne Guilмото  
Salle Ar mor glaz  
Salle ker diguemer

CREPES  
GRILLADES, FRITES  
BOUVES  
VENTE DE PASTES (BRIOCHE)

VENEZ NOMBREUX!  
POUR LA REALISATION  
DE PROJETS HUMAINES  
A L'ETRANGER

**ASSO. LES AMIS DU MONDE**

5<sup>ème</sup> édition  
**WEEK-END GONFLÉ**

Le 23 & 24 AVRIL 2022

De 10h à 18h

Espace Kerevezenn à LESNEVEN

5 € l'entrée  
2€ pour - 3 ans

FORMULE ANNIVERSAIRE\*  
Entrée + goûter

Petite restauration sur place

Sur réservation : [ape.kernilis@gmail.com](mailto:ape.kernilis@gmail.com)

**A SAISIR MEUBLES DE BUREAU**

Bureau, chaises, table à dessin, meubles bas à dossier suspendu et meuble informatique. Contact 06.38.17.17.86.

**A VENDRE BOIS DE CHAUFFAGE**

Chêne ou hêtre fendu et coupé en 30, 40 ou 45 cm livré. Contact 06.82.00.15.23 (Pas de sms).



SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

FESTIVAILLE DE CHANSONS FRANCAISES

A Kernouës et Saint-Frégant, les **samedi 9 et dimanche 10 juillet**, 2 jours de musique française avec Gérard Jaffrès, Diapason, Silvère Burlot, Jean-Luc et Noah Roudaut... Pass 2 jours 25 € (au lieu de 40 €) en vente à la mairie de Kernouës le **samedi 23 avril** de 10h00 à 13h00 et au BDC à Saint-Frégant le **samedi 30 avril** de 18h00 à 20h00.  
Billetterie : [www.ticketmaster.fr](http://www.ticketmaster.fr) - Tourisme Côte des Légendes - Radio Bonheur.

VENTE DE PLANTES APE JACQUES PREVERT

L'APE Jacques Prévert de Lesneven organise une grande vente de plantes en tout genre : annuelles, potagères... le **dimanche 1er mai** de 9h30 à 12h30 à l'école élémentaire. Venez nombreux nous rendre visite. Entrée gratuite, petite restauration sur place.

TWIRLING BATON LESNEVEN

Le Twirling Bâton Lesneven organise un après midi Théâtre le **dimanche 1er mai** à 14h30 à la salle de l'Arvorik de Lesneven : AU FOND DE SES YEUX par la troupe "TROUP DE MEMOIRE" de Plouédern. Billetterie sur place : 6€ - gratuit pour les - 12 ans.

CLUB DES 2 VALLEES DE SAINT MEEN

Le club des 2 vallées organise un concours de pétanque le **samedi 14 Mai** à l'espace multifonctions. Concours en doublettes formées (ouvert à tous). 6 € d'inscription par équipe. Jet du bouchon 14h00.

CROIX-ROUGE FRANCAISE

En vue des journées nationales de la Croix-Rouge française, **du 14 au 22 mai inclus**, nous recherchons des bénévoles d'un jour (mineur et/ou majeur) les 20,21 et 22 mai. Possibilité d'effectuer des demies journées en fonction des disponibilités de chacun. Inscriptions disponibles au 06 45 20 48 98 ou a [ul.lesneven@croix-rouge.fr](mailto:ul.lesneven@croix-rouge.fr)

COLLECTIF INFUZ A GOULVEN

Le collectif Infuz est actuellement en résidence à Goulven pour construire leur œuvre "Extraction" dans le cadre du projet artistique des Ribin' de l'imaginaire.  
L'inauguration de l'œuvre aura lieu **samedi 23 avril** à 11h30 le long du GR34, entre les lieux-dits Ker Izel et Costadraon à Goulven. Au programme :  
- discours des différents acteurs du projet.  
- court spectacle de la compagnie Sumak réinventant la légende des Couantics de la baie de Goulven.  
- pot de l'amitié.  
Cette manifestation est ouverte à toutes et tous.

SPECTACLE A BRIGNOGAN

La compagnie SUMAK présente son nouveau spectacle SOMNIUM, entre théâtre, musique et chant lyrique. Ici, à la croisée des styles musicaux, le chant lyrique rencontre scie musicale, thérémine, noise-box, guitare, piano ... pour explorer de nouveaux horizons... **Samedi 30 avril** à 20h30, Salle Kastell Mor. Gratuit. A partir de 10 ans.

BROCHURE CLCL STAGE ET CAMPS : ÉTÉ 2022

Pensons déjà aux vacances !!  
Le planning des séjours et camps d'été des structures d'accueil pour les enfants du territoire est disponible sur le site internet de la CLCL. Pour plus d'informations et inscriptions, prenez directement contact avec la structure concernée.

SERVICE DÉCHETS

OUVERTURE DE LA RECYCLERIE LEGEND'R

Face au constat que beaucoup de déchets apportés au sein de la déchèterie de Lesneven sont tout à fait opérationnels, les élus de la CLCL dans le cadre du développement du Plan climat air énergie du territoire (PCAET) ont largement porté le projet de développer une recyclerie sur le territoire.  
Grâce à la réhabilitation d'un ancien bâtiment communautaire situé au 5 rue Paul Gaugin (zone de Gouerven à Lesneven) la recyclerie Legend'R ouvrira enfin ses portes le samedi 16 avril de 10h à 16h30.  
Alors si vous souhaitez faire des dons de vaisselle, gros et petit mobilier, appareils ménagers, matériel audio, vidéo, informatique, outillage, textile afin de les réparer et contribuer à votre manière à une économie circulaire, n'hésitez plus, venez à la rencontre des bénévoles.

SERVICE ENVIRONNEMENT

LES CONSEILS DES AMBASSADEURS DU CLIMAT Eco-geste climat : Le lavage du linge et de la vaisselle représente 29 % de la consommation d'énergie de nos appareils électriques. Comment le réduire ? Pour le lavage de la vaisselle, sachez qu'un lave-vaisselle consomme en général moins d'eau et d'énergie qu'un lavage à la main. Si vous lavez à la main, faites-vous une bassine d'eau de vaisselle et une bassine de rinçage, cela évite de laisser couler le robinet en permanence.

LES ÉCOGESTES

LE CONSEIL DE L'AMBASSADRICE DU TRI CLCL

Bien trier vos déchets dangereux (produits chimiques, huiles minérales, peintures...)  
Les produits nocifs sont une menace sérieuse pour notre environnement : déversés dans les égouts ils perturbent le bon fonctionnement des stations d'épuration, abandonnés dans le milieu naturel ils polluent les sols et les eaux et dégagent des vapeurs toxiques.  
Après utilisation, ils sont donc à déposer en déchèterie, qu'ils soient pleins ou vides.

LE CONSEIL DE L'AMBASSADRICE DU CLIMAT CLCL

Trier, c'est aussi réduire l'effet de serre.  
L'empreinte carbone des objets et habits que nous utilisons tous les jours, vient en grande partie de la production des matières premières qui les composent. En recyclant ces produits, on limite la consommation d'énergie nécessaire à la production de matières premières en ré-utilisant celles-ci pour fabriquer d'autres objets.  
Alors avant de jeter, pensons au tri !